



Porter plainte pour calomnie par sms

Par **stupete**, le **15/03/2010** à **06:30**

Bonjour,

mon ex petit ami a fait une rupture d'anévrisme mi février.

Nous étions au téléphone.

J'ai appelé immédiatement le SAMU qui l'a tout de suite pris en charge.

Aucune séquelle.

Un médecin lui a dit que cet accident était imputable à la cigarette.

Il fume beaucoup et depuis longtemps.

Il m'a accusée verbalement d'être la cause de cela.

Je décide donc de le quitter.

Comme j'étais déterminée, il m'a envoyé un sms où il me dit "c'est à cause de toi que j'ai eu cela" et "tu as faillis me tuer, je ne suis pas le seul à le dire" ou du moins en substance.

Puis-je considérer cela comme de la calmonie car pour porter atteinte à mon honneur, il va "faire le tour de mes amis" comme il l'avait déjà fait pour m'atteindre et ruiner ma réputation.

Les amis à qui il s'exprime et que je lui ai présenté l'apprécient tout autant qu'ils m'apprécient, et je doute qu'ils attestent ces dires pour ne faire du tort à personne;

Ayant assez de me laisser faire, puis-je porter plainte sur le seul fondement de ce sms?

Merci

Par **chris_idv**, le **15/03/2010** à **11:35**

Bonjour,

Rappelez à votre ex que c'est vous qui avez appelé le SAMU, ce qui lui a probablement sauvé la vie ...

Une procédure ne peut être engagée sur la base d'un seul SMS dans votre cas.

Salutations,